Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 056-215600289-20251126-DELCREABDLOTTVA-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CADEN

Nombre de conseillers en exercice :	19
Présents :	17
Votants :	19

Le 26 novembre 2025
Le Conseil Municipal de la Commune de Caden dûment convoqué le **20 novembre 2025** s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard CHAUVIN, Maire.

PRESENTS : BERTHE L. BOULO S. BOULO Y. BURBAN Sy. CHAUVIN B. COILIER A. FOURAGE E. GUICHON L. HERVIEUX P. LE ROUX M. MAHE C. MOURRO S. OILLAUX P. PEDRON A. RICHARD D. RICHARD P. SEROT E.

ABSENTS EXCUSES : BURBAN Sa. (procuration à BURBAN Sy.) LAIDIN F. (procuration à OILLAUX P.)

Secrétaire de séance : PEDRON A.

Objet : Création de budget lotissement et assujettissement à la TVA

Monsieur le Maire expose que la commune de Caden manque d'offre de terrains aménagés pour répondre à la demande de particuliers souhaitant s'installer sur son territoire. Aussi il est proposé à l'assemblée la réalisation d'un nouveau lotissement dans l'espace situé entre les dernières maisons de la rue du Vieux Calvaire et l'oratoire Notre Dame de la Paix.

Les parcelles concernées sont YA 507 et 178, classées en zone 1AU du PLU. La partie Nord-Ouest de la parcelle 507 et la partie Ouest de la parcelle 178 étant classées en zone Nd, seront de facto exclues du périmètre du projet.

Il convient dès à présent de créer un budget annexe pour ce lotissement qui sera dénommé LOTISSEMENT LA CLÉ DES CHAMPS afin de procéder aux démarches de création administrative auprès du Trésor public, de l'Insee et du SIE.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal :

- Décide la création d'un budget annexe Lotissement La clé des champs, assujetti à la TVA.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Fait et délibéré les jours, mois et an mentionnés ci-dessus. Affiché le 27 septembre 2025.

Fait à Caden, le 26 novembre 2025
Le Maire

